

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION ET DE VENTE DU CAMPING LES MYOTIS

Toute personne doit être admis à pénétrer, s'installer et séjourner dans le camping Les Myotis en se déclarant à l'accueil. Toute personne est tenue de se conformer et d'appliquer les dispositions suivantes ainsi que le règlement intérieur.

Aucun mineur non accompagné de ses parents ou grands parents ne sera accepté.

La circulation en véhicule motorisé est interdite de 22h30 à 7h00.

Réservation

La réservation est nominative et ne peut être cédée. Un contrat doit être renseigné et signé accompagné d'un versement de 30% du montant total de la location et de 11 euros de frais de dossier.

La réservation devient effective qu'après notre accord et le versement des 30% et 11 euros de frais de dossier. Une confirmation vous sera alors adressée par courriel ou courrier postal.

Pour une location le solde devra être réglé 1 mois avant la date d'arrivée et pour un emplacement de camping le jour de votre arrivée.

Toute location réservée moins d'un mois avant la date d'arrivée devra être soldée intégralement.

Si nous ne pouvons prendre en compte votre réservation, votre paiement vous sera restitué intégralement par retour de courrier.

Le camping tiendra compte autant que possible de vos préférences d'emplacements, mais ne peut en garantir la réalisation. Lorsque date et numéro désirés ne correspondent pas à notre planning, il vous sera proposé un choix de solutions se rapprochant au mieux de votre demande.

Règlement – Paiement

Pour les locations, le solde du séjour est à régler dans son intégralité 1 mois avant la date d'arrivée. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Pour les emplacements de camping, le solde du séjour est à régler dans son intégralité le jour de l'arrivée.

Arrivée & départ

L'emplacement définitif de camping ou de la location sera déterminé à l'accueil le jour de l'arrivée.

L'emplacement réservé est à la disposition du client à partir de 12h.

La location réservée est à la disposition du client à partir de 16 H le jour de l'arrivée et devra être libérée au plus tard à 10 H le jour du départ. Les jours d'arrivée se font du samedi au samedi.

Caution

Le client réglera une caution par chèque ou en espèces qui s'élève à 250 euros pour les locations de mobil home.

Elle vous sera remboursée à la fin du séjour après le contrôle de la location.

Le nettoyage global est à la charge des locataires pendant le séjour et en fin de séjour. Si le ménage n'est pas effectué, il vous sera demandé la somme de 65€ et si le ménage n'est pas fait correctement 45 €.

En cas de dégradation et si le cautionnement s'avère insuffisant, le locataire s'engage à régler la somme jusqu'à couvrir le montant total des dommages.

Nous vous remercions de prendre rendez vous la veille de votre départ pour l'état des lieux de sortie.

L'ensemble des options disponible à la location sont soumises à un cautionnement réglable par chèque ou en espèces (cf. grille tarifaire en vigueur).

Annulation de séjour

Toute annulation doit être faite par écrit, courriel ou courrier postal. La date de réception déterminant la date d'annulation. Les frais de dossier sont retenus.

Location : pour toute annulation écrite parvenue 2 mois avant la date de réservation, il sera remboursé 30% de l'acompte versé. L'acompte ne sera pas remboursé après ce délai.

Emplacement : pour toute annulation écrite parvenue 2 mois avant la date de réservation, l'acompte de 30%

est dû. Moins d'1 mois avant le début du séjour, la totalité du séjour est dû.

Non occupation et retard

En l'absence d'un message écrit (courriel ou courrier postal) du campeur précisant qu'il a dû différer sa date d'arrivée, l'emplacement devient disponible le lendemain après la date mentionnée sur le contrat à midi. L'acompte et les frais de réservation reste acquis par la direction du camping. Les messages téléphoniques de sont pas admis. En cas de léger retard, veuillez nous en informer.

Occupation

Tout emplacement loué doit être occupé avant 20 heures. Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping.

Pour les locations, un minimum de 2 nuits de réservation est exigée pendant les périodes ouvertes à la vente à la nuitée.

Assurances

Il appartient aux campeurs de souscrire une assurances pour leur caravane, tente, matériel en tout genre et leur responsabilité civile.

La direction décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation par autrui qui interviendrait à l'intérieur du camping.

Taxe de séjour

La Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch a instauré la taxe de séjour sur son territoire. Elle est encaissable durant toute la période d'ouverture du camping. Les tarifs sont fixés en euros, par nuitée et par personne majeure (18 ans et plus).

Médiation des litiges de la consommation

L'article L621-1 du Code de la Consommation prévoit que : *«Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation».*

Le médiateur « droit de la consommation » ainsi proposé est MEDICYS. Ce dispositif de médiation peut être joint par voie électronique www.medicys.fr ou par voie postale à l'adresse suivante Medicys – Centre de médiation et de règlement amiable des huissiers de justice – 73 boulevard de Clichy – 75009 Paris.

Visiteur journée

Les visiteurs sont autorisés sous la responsabilité de leur hôte, après avoir signalé leur présence à l'accueil et s'être acquitté d'une redevance. Leur véhicule devra rester sur le parking extérieur.

Droit à l'image

Le camping Les Myotis réalise des photographies pour sa promotion et communication. La diffusion étant soumise à autorisation, vous pouvez exprimez votre désaccord dès votre arrivée.